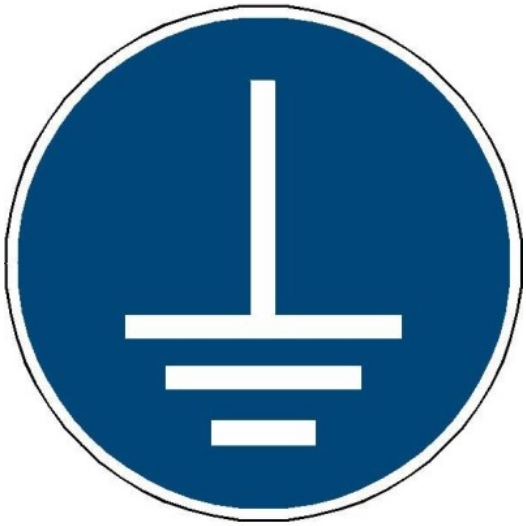
PANNEAU MISE À LA TERRE OBLIGATOIRE - M005
Référence : 03897



RESUME

Pictogramme Mise à la terre obligatoire rond en PVC, aluminium ou autocollant. Disponible en 5 dimensions différentes de diamètre 100 à 420 mm.

Les points forts :

- Pictogramme normé ISO 7010 codifié M005
- Signale l'obligation de réaliser une mise à la terre
- Panneau de sécurité efficace et compréhensible de tous

Assurez la sécurité de tous en signalant toutes les obligations relatives à la sécurité des machines à l'aide des panneaux de sécurité machines normés comme le pictogramme notice obligatoire.



DECLINAISONS

Dimension	Matière
⌀ 100 mm	Panneau PVC
⌀ 150 mm	Panneau PVC
⌀ 200 mm	Panneau PVC
⌀ 320 mm	Panneau PVC
⌀ 420 mm	Panneau PVC
⌀ 100 mm	Panneau PVC avec adhésif
⌀ 150 mm	Panneau PVC avec adhésif
⌀ 200 mm	Panneau PVC avec adhésif
⌀ 320 mm	Panneau PVC avec adhésif
⌀ 420 mm	Panneau PVC avec adhésif
⌀ 100 mm	Autocollant
⌀ 150 mm	Autocollant
⌀ 200 mm	Autocollant

⌀ 320 mm	Autocollant
⌀ 420 mm	Autocollant
⌀ 100 mm	Aluminium
⌀ 150 mm	Aluminium
⌀ 200 mm	Aluminium
⌀ 320 mm	Aluminium
⌀ 420 mm	Aluminium

DESCRIPTION

Description panneau mise à la terre obligatoire ISO 7010

Pictogramme signalant la mise en terre obligatoire essentiel pour rappeler l'obligation de réaliser une mise à la terre des appareils électriques ou d'une installation électrique.

Optez pour ce panneau d'obligation conforme à la norme ISO 7010. Il possède un pictogramme harmonisé au niveau international pour que le message transmis soit facilement compris de tous.

Retrouvez tous les panneaux de sécurité obligation près des machines indispensables pour signaler les mesures de sécurité à respecter et ainsi éviter un nombre important d'accidents.

Caractéristiques du panneau obligation de mise à la terre

Matières

- Autocollant : Film PVC souple muni d’un adhésif acrylique pour une adhésion immédiate et permanente à l’intérieur et à l’extérieur. Très résistant aux agents atmosphériques, aux variations de températures allant de -20°C à + 70°C. Excellente tenue aux UV, bonne résistance aux solvants organiques (huiles, graisses, solvants, alcools…) et aux agents chimiques (acides et alcalis dilués). Résistant au feu : M1 combustible non inflammable.

- PVC : Très résistant aux chocs, aux agents atmosphériques. Bonne résistance à l’abrasion, aux rayures, à la plupart des solvants et des agents chimiques. Résiste aux températures de surfaces comprises entre -15°C et +45°C et à une variation de 60°C. Épaisseur : 1 mm. Résistance au feu M1. Disponible avec un adhésif collé au dos du panneau sur toute la surface (option).
- Aluminium : Très résistant aux chocs, aux agents atmosphériques et aux intempéries.

Dimensions

- ⌀ 100 mm
- ⌀ 150 mm
- ⌀ 200 mm
- ⌀ 320 mm
- ⌀ 420 mm

Panneau d'obligation avec pictogramme conforme à la norme NF EN ISO 7010 codifié M005 représentant le pictogramme mise à la terre.

Conditions d'utilisation

Usage intérieur très long terme et extérieur.

- Autocollant : À appliquer sur une surface lisse, propre, dépoussiérée, dégraissée et sèche. Température d’application : + 5°C.
- PVC : À coller ou à visser (colle et fixation non fournies) sur une surface lisse ou rugueuse.
- PVC avec adhésif au dos : adhésif collé au dos du panneau recouvrant toute la surface, à appliquer à l'intérieur ou à l'extérieur sur une surface lisse, nettoyée et sèche.
- Aluminium : À coller ou à visser (colle et fixation non fournies) sur une surface lisse ou rugueuse.

En tant qu'employeur, vous avez l'obligation de protéger vos salariés et collaborateurs (Art. L4121-1 du code du travail). Instaurez le port des équipements de protection individuelle lorsque cela est nécessaire et assurez-vous qu'ils soient portés en affichant des rappels à l'aide des pictogrammes Port des EPI obligatoire.